REPUBLIQUE FRANCAISE Département de Saône-et-Loire Commune de BERZÉ-LA-VILLE

Compte rendu de la séance du 10 juillet 2020

Nombre de Conseillers : Date de la Convocation : 06/07/2020

En exercice : 15 <u>Date d'affichage</u> : 16/07/2020

Présents : 11 + 4 pouvoirs

Votants: 15

L'an deux mille vingt, le 10 juillet à 20 Heures 00

le **Conseil Municipal** de la Commune de **BERZÉ-LA-VILLE**, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle Simonet, sous la présidence du Maire Monsieur Eric FAURE.

<u>Étaient présents</u>: Mesdames JAUNARD Florence, LAPALUS-LECOFFRE Christine, HERNANDEZ Sandrine et SALL Sophie (arrivées à 20h16, elles n'ont pas voté pour le point n°1, les délibérations n°24 et n°25). Messieurs BOUGET François, CHANUT Christophe (arrivé à 20h12, il n'a pas voté pour le point n°1 et la délibération n°24), GALLAND Gilles, GUILLEMAUD Jordan, JACQUET Orian et JUVANON Christophe.

<u>Étaient Absents Excusés</u>: BURTIN Thomas (a donné pouvoir à GALLAND Gilles), DITLECADET Catherine (a donné pouvoir à JACQUET Orian), MAUGUIN Paul-Antoine (a donné pouvoir à JAUNARD Florence) et MORLAT Blandine (a donné pouvoir à Eric FAURE).

Secrétaire de séance : JAUNARD Florence.

Christophe JUVANON et Jordan GUILLEMAUD ont quitté la salle à 20h50.

1) Approbation du dernier compte rendu de conseil municipal

Le Conseil Municipal approuve avec 11 voix POUR et 1 ABSTENTION, le compte-rendu de la réunion du 5 juillet 2020.

2) Délibération n°24 : Délégations consenties au Maire par le Conseil Municipal

Les délégations consenties au Maire par le Conseil Municipal sont exposées à l'assemblée.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré avec 10 voix POUR et 2 ABSTENTIONS, autorise le Maire, durant la durée de son mandat à :

- Arrêter et modifier l'affectation des propriétés communales utilisées par les services publics municipaux.
- De prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres d'un montant inférieur à un seuil défini par décret ainsi que toute décision concernant leurs avenants qui n'entraînent pas une augmentation du montant du contrat initial supérieure à 5 %, lorsque les crédits sont inscrits au budget.
- De décider de la conclusion et de la révision du louage de choses pour une durée n'excédant pas douze ans.
- De passer les contrats d'assurance ainsi que d'accepter les indemnités de sinistre y afférentes.
- De créer les régies comptables nécessaires au fonctionnement des services municipaux.
- De prononcer la délivrance et la reprise des concessions dans les cimetières.
- D'accepter les dons et legs qui ne sont grevés ni de conditions ni de charges.
- De décider l'aliénation de gré à gré de biens mobiliers jusqu'à 4 600 euros.
- De fixer les rémunérations et de régler les frais et honoraires d'avocats, notaires, avoués, huissiers de justice et experts.
- De fixer, dans les limites de l'estimation des services fiscaux, le montant des offres de la commune à notifier aux expropriés et de répondre à leurs demandes.
- De décider la création de classes dans les établissements d'enseignement.
- De fixer les reprises d'alignement en application d'un document d'urbanisme.
- D'exercer au nom de la commune, les droits de préemption définis par le code de l'urbanisme, que la commune en soit titulaire ou délégataire, de déléguer l'exercice de ces droits à l'occasion de l'aliénation d'un bien selon les dispositions prévues au premier alinéa de l'article L 213-3 de ce même code dans les conditions que fixe le Conseil Municipal.
- De donner, en application de l'article L 324-1 du code de l'urbanisme, l'avis de la commune préalablement aux opérations menées par un établissement public foncier local.

- De signer la convention prévue par le quatrième alinéa de l'article L311-4 du code de l'Urbanisme précisant les conditions dans lesquelles un constructeur participe au coût d'équipement d'une zone d'aménagement concerté et de signer la convention prévue par le troisième alinéa de l'article L332-11-2 du même code précisant les conditions dans lesquelles un propriétaire peut verser la participation pour voirie et réseaux.

3) Délibération n°25 : Délégations des Adjoints

Le Maire informe l'assemblée qu'en cas d'empêchement de sa part, il souhaiterait que tout ou partie des décisions pour lesquelles il lui a été donné délégation, puisse être prises par ses adjoints.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, avec 12 voix POUR et 1 ABSTENTION, autorise le Maire à charger un ou plusieurs adjoints de prendre en son nom, en cas d'empêchement de sa part, tout ou partie des décisions pour lesquelles il lui a été donné délibération.

4) Délibération n°26 : CCAS - Election des délégués

Le Maire présente à l'assemblée le Centre Communal d'Action Sociale dont les compétences s'exercent en matière d'action sociale. Suite à l'élection municipale du 15 mars et 28 juin 2020, il y a lieu de renouveler le conseil d'administration du CCAS.

Considérant que la désignation des délégués intervient par voix de vote au sein du conseil municipal, Le Conseil municipal, après délibération, fixe à 10 le nombre des membres du Conseil d'administration du CCAS, composé de 5 membres élus et 5 membres nommés par le Maire.

Le Conseil municipal, à l'issue des opérations de vote, décide de désigner :

- FAURE Eric, en qualité de Président.
- MORLAT Blandine, LAPALUS-LECOFFRE Christine, DITLECADET Catherine, BURTIN Thomas et SALL Sophie comme membres élus de la commune.
- BRUYERE Marie-Thérèse, TRELAT Marc, MAUGUIN Henri, JOSEPH Joëlle, VERCHERE Marie-Christine comme membres habitants de la commune.

Le Conseil municipal approuve le vote avec 13 voix POUR et 2 ABSTENTIONS.

5) Délibération n°27 : CNAS - Election des délégués

Le Maire indique à l'assemblée qu'il y a lieu de procéder, en conformité avec les articles L 191, L 225 et L 335 du code électoral, à la désignation des délégués au Comité National d'Action Sociale (CNAS) auquel adhère la commune. Il convient de désigner, pour les 6 années à venir, un élu et un agent communal.

Le Conseil municipal, a l'issue des opérations de vote, DECIDE de désigner :

- **FAURE Eric** en qualité de délégué Elu.
- **NEVEU Laure** en qualité de délégué Agent.

Le Conseil municipal approuve le vote à l'unanimité.

6) Délibération n°28 : Syndicat des Eaux de la Petite Grosne – Proposition de délégués à Mâconnais-Beaujolais Agglomération

Le Maire indique au conseil municipal que Mâconnais-Beaujolais Agglomération doit procéder à la désignation de ses délégués au Comité syndical du Syndicat des Eaux de la Petite Grosne. Il souhaite proposer à MBA 2 délégués titulaires et 2 délégués suppléants.

Le Conseil municipal, DECIDE de proposer à MBA:

- FAURE Eric en qualité de délégué titulaire
- **BOUGET François** en qualité de délégué titulaire
- JACQUET Orian en qualité de délégué suppléant
- HERNANDEZ Sandrine en qualité de délégué suppléant

Le conseil municipal approuve cette proposition avec 13 voix POUR et 2 ABSTENTIONS.

7) Délibération n°29 : SYDESL - Election des délégués

Le Maire indique au conseil municipal qu'il y a lieu de procéder à la désignation des délégués au Syndicat Départemental d'Energie de Saône-et-Loire auquel adhère la commune. Il convient de désigner 2 délégués titulaires et 1 délégué suppléant.

Le Conseil municipal, a l'issue des opérations de vote, DECIDE de désigner :

- **FAURE Eric** en qualité de délégué titulaire.
- **BOUGET François** en qualité de <u>délégué titulaire</u>.
- GALLAND Gilles en qualité de <u>délégué suppléant.</u>

Le conseil municipal approuve le vote avec 13 voix POUR, 1 voix CONTRE et 1 ABSTENTION.

8) Délibération n°30 : Délégués dans les Syndicats intercommunaux et associations

Le Maire indique au conseil municipal qu'il y a lieu de procéder à la désignation des délégués dans les syndicats intercommunaux et associations auxquels adhère la commune.

Le Conseil municipal, a l'issue des opérations de vote, approuve avec 13 voix POUR et 2 voix CONTRE la désignation des délégués comme suit :

	Délégués Titulaires	Délégués Suppléants
ADMR	LAPALUS-LECOFFRE Christine	SALL Sophie
A.T.D. 71 (Agence Technique Départementale)	FAURE Eric MAUGUIN Paul-Antoine	JACQUET Orian
CNAS	FAURE Eric	NEVEU Laure
Défense	FAURE Eric	
MBA	FAURE Eric	HERNANDEZ Sandrine
ONF	MAUGUIN Paul-Antoine	MORLAT Blandine
Réseau des Communes Site Internet	JAUNARD Florence	SALL Sophie
SYDESL	FAURE Eric BOUGET François	GALLAND Gilles
Syndicat des Eaux Petite Grosne pour MBA	FAURE Eric BOUGET François	JACQUET Orian HERNANDEZ Sandrine
Syndicat Hameau de l'Eau Vive	FAURE Eric DITLECADET Catherine	CHANUT Christophe

9) Délibération n°31 : Membres dans les Commissions communales

Le Maire indique au conseil municipal qu'il y a lieu de procéder à la désignation des membres dans les commissions communales. Il propose de créer 9 commissions thématiques réparties comme suit :

Bâtiments communaux - Patrimoine	Eric FAURE, Gilles GALLAND, Florence JAUNARD, Sandrine HERNANDEZ, Christine LAPALUS-LECOFFRE, Orian JACQUET.	
C.C.A.S.	5 membres élus par le Maire : Marie-Thérèse BRUYERE, Marc TRELAT, Henri MAUGUIN, Joëlle JOSEPH, Marie-Christine VERCHERE. 5 membres extérieurs : Blandine MORLAT, Christine LAPALUS-LECOFFRE, Catherine DITLECADET, Thomas BURTIN, Sophie SALL.	
C.C.I.D. (Impôts)	6 délégués titulaires + 6 délégués suppléants sur une liste de 24 noms proposés et nommés par la DDFIP	
Commission de contrôle listes électorales	1 conseiller municipal + 2 délégués de l'administration (1 Titulaire et 1 Suppléant) et 2 délégués du TGI (1 Titulaire et 1 Suppléant)	
Communication - Tourisme - Bulletin municipal	Sophie SALL, Christophe CHANUT, Florence JAUNARD, Christine LAPALUS- LECOFFRE, Blandine MORLAT, Orian JACQUET.	
Développement durable - Environnement	Orian JACQUET, Catherine DITLECADET, François BOUGET, Christophe CHANUT, Sophie SALL, Blandine MORLAT, Paul-Antoine MAUGUIN, Jordan GUILLEMAUD.	
Finances	Sandrine HERNANDEZ, Eric FAURE, François BOUGET, Sophie SALL, Gilles GALLAND, Jordan GUILLEMAUD, Christophe JUVANON.	
Manifestations, cérémonies, gestion des salles	Florence JAUNARD, Christine LAPALUS-LECOFFRE, Sandrine HERNANDEZ, Orian JACQUET	
Ouverture des plis (jusqu'à 90 000 €)	Eric FAURE, Sandrine HERNANDEZ, Gilles GALLAND, Orian JACQUET, Thomas BURTIN	
Urbanisme - Cimetière	Sandrine HERNANDEZ, Eric FAURE, Christophe CHANUT, Thomas BURTIN, François BOUGET, Gilles GALLAND, Catherine DITLECADET	
Vie scolaire et périscolaire - Animation - Enfance jeunesse	Blandine MORLAT, Florence JAUNARD, Christine LAPALUS-LECOFFRE, Christophe CHANUT, Catherine DITLECADET, Thomas BURTIN	
Voirie - Assainissement - Eclairage public	Gilles GALLAND , Eric FAURE, François BOUGET, Paul-Antoine MAUGUIN, Christophe CHANUT	

Les membres de la Commission Communale des Impôts Directs et de la Commission de contrôle des listes électorales seront désignés lors d'un prochain conseil municipal.

A l'issue de ces propositions, l'assemblée approuve avec 14 voix POUR et 1 ABSTENTION la répartition des membres dans les commissions.

10) Délibération n°32 : Conseil Départemental - Demande de subvention dans le cadre des « Amendes de police 2020 »

Le Maire expose à l'assemblée que la législation prévoit qu'une partie du produit des amendes de police peut être utilisée par les communes de moins de 10 000 habitants pour sécuriser les réseaux routiers à l'intérieur du périmètre de l'agglomération.

Le projet retenu est l'aménagement du hameau de La Croix Blanche : création d'une liaison cyclable entre la voie verte et les commerces du hameau pour un montant de 95 516 € HT.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, autorise le Maire à demander une subvention au Conseil Départemental dans le cadre des amendes de police auprès de la Direction des Routes et Infrastructures.

9) Questions diverses

Le Maire présente à l'assemblée le tableau du Conseil Municipal qui détermine le rang des membres du conseil. Après le Maire, prennent rang, dans l'ordre du tableau, les adjoints puis les conseillers municipaux selon leurs suffrages obtenus.

La préfecture demande si la commune souhaite changer de lieu le bureau de vote. Celui-ci ne changera pas.

<u>Commémoration du 14 juillet</u> : en raison des mesures sanitaires actuelles, il n'y aura pas de cérémonie publique, une gerbe sera déposée au Monuments aux Morts.

<u>UDAF</u> : le Maire présente un courrier de l'organisme proposant de reconduire Mme BRUYERE Marie-Thérèse en tant que membre au CCAS.

Syndicat des Eaux de la Petite Grosne : le prochain Comité syndical est prévu le 16/09/20.

<u>FCTVA 2020</u>: attribution du fonds de compensation de la TVA à la commune de $10\,506$ € (3 050 € pour le fonctionnement et $7\,456$ € pour l'investissement) sur les travaux de 2018.

<u>Gendarmerie</u>: le Maire a rencontré le Major PAPILLAUD ce jour, celui-ci lui a parlé d'une tentative de cambriolage qui a eu lieu au hameau du Perret. Le maire souligne le comportement remarquable d'une habitante du hameau grâce à qui la tentative a échoué et qui a adopté le bon comportement lors de cette situation : appeler les forces de l'ordre, relever la plaque d'immatriculation et filmer. Une réflexion sera menée prochainement autour d'un dispositif de vigilance et d'échange d'information avec la gendarmerie.

Ecole : Le Maire a rencontré ce jour la directrice de l'école, Mme Sandrine RIGOLOT, afin de préparer la rentrée de septembre.

Mme SALL transmet différentes requêtes en provenance du hameau du Vernay. La première concerne l'état des routes, le maire annonce qu'un tour de voirie est prévu avec état des lieux sur l'ensemble de la commune. Puis la seconde, concerne la numérotation du hameau qui n'en possède pas encore. La mise en place de numéros de rues est à prévoir dans les hameaux qui n'en sont pas dotés.

<u>Vélos électriques</u>: Le Département propose une aide du fond de solidarité à destination des familles ainsi qu'une subvention pour l'achat de vélos électriques, selon un certain montant d'achat. Une information sera diffusée sur le site de la commune. Plus d'information sur https://www.saoneetloire71.fr/chequevelo

Bibliothèque: un don de livres sera fait prochainement.

La séance est levée à 21h00.